

# CONSEIL DE QUARTIER

**VITRY SUD - ARDOINES**

Réunion du vendredi 4 novembre 2011

La réunion s'est tenue en présence de M.Moineau et de Mme Le Corre, adjoints au maire référents du conseil de quartier, de Mme Rabardel, conseillère générale, de Mme Veyrunes-Legrain, adjointe au Maire, de M.Cosson et Mme Pradès (groupe SITA), de Mme Allain et M.Allioux (Direction municipale de la Voirie et de l'Environnement) et de huit habitants.

## La collecte pneumatique des déchets

En introduction, Mme Veyrunes (adjointe au Maire chargée de l'environnement, de la propreté, de la gestion des déchets, de la voirie et de l'assainissement) exprime sa satisfaction de se trouver ce soir dans ce quartier, là où le projet de collecte pneumatique a démarré il y a quelques années. En effet, c'est à partir de la réflexion globale menée autour de la rénovation du quartier, du cadre de vie et des problématiques environnementales que l'idée de recourir à ce dispositif innovant s'est peu à peu construite.

De nombreuses recherches et études ont été menées, y compris à l'étranger, pour doter les Vitriots d'un outil contribuant à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie, efficace d'un point de vue sanitaire, permettant la réduction de certaines nuisances comme le passage des camions-bennes, etc. Ce projet a été voté en juin par le Conseil municipal.

M.Allioux de la Direction municipale de la Voirie et de l'Environnement présente les deux représentants du groupement d'entreprises SITA / ROS-ROCA qui réalisera le dispositif de collecte pneumatique à Vitry : M.Cosson, et Mme Pradès.

Mme Allain lance ensuite la diffusion, commentée, d'un diaporama exposant l'historique du projet, les grands principes de fonctionnement, un descriptif de la centrale, des simulations illustrées d'installation de bornes, le calendrier prévisionnel, etc.

## La collecte des déchets : le constat initial et le choix du système pneumatique

Le choix de ce système de collecte des déchets ménagers, nouveau et novateur est le fruit d'une longue réflexion, appuyée sur l'analyse critique de l'existant. Il est rappelé tout d'abord que la collecte

d'une partie des déchets (ordures ménagères, emballages recyclables et verre) procède pour la commune d'une obligation légale. Il s'avère que le fonctionnement actuel de la collecte présente un certain nombre de défauts, que le nouveau système pourra contribuer à résoudre, au moins partiellement. Citons notamment un taux de captage en tri sélectif très faible, des difficultés de stockage des conteneurs entraînant des nuisances quotidiennes (dépôts sauvages, odeurs, nuisances visuelles, actes de vandalisme et incendies volontaires), des quantités importantes entraînant des difficultés de gestion pour les agents, des alignements de bacs encombrant la voie publique.

## La collecte pneumatique : comment ça marche ?

Le principe de la collecte pneumatique c'est l'acheminement automatisé des déchets depuis des bornes où ils sont déposés jusqu'à une centrale de collecte où ils sont compressés et stockés, ceci par un système souterrain d'aspiration.

Les bornes de collecte sont disposées ponctuellement, en surface, le long du réseau. En-dessous des zones de stockage temporaire des déchets sont aménagées et vidées en fonction de leur degré de remplissage : l'aspiration assurée par des ventilateurs surpuissants est entièrement automatisée et contrôlée depuis la centrale. Les déchets sont alors compactés dans des conteneurs de stockage. Ceux-ci, une fois pleins, sont transportés par camion jusqu'aux centres de traitement habituels.

L'intégralité du système est contrôlée par de l'électronique et de l'informatique. Tout problème, par exemple, un tuyau bouché, est immédiatement détecté. Un technicien de maintenance intervient alors sur le réseau, grâce à des regards et trappes aménagées. Le vidage des bornes sera optimisé pour être particulièrement économe en consommation d'énergie.

En revanche, le système pneumatique ne concerne pas la collecte du verre, qui se fera grâce à des bornes enterrées, ni celle des encombrants qui sera effectuée, comme aujourd'hui, par des bennes.

Cet équipement très innovant a été mis en place dans plusieurs pays (en Scandinavie d'abord, mais aussi en Allemagne et surtout en Espagne où plusieurs villes s'en sont équipées, plus récemment dans certains pays d'Asie). En France, des études sont en cours à Paris (quartier des Batignolles) et dans d'autres villes d'Île-de-France. Romainville vient tout récemment (en octobre) de mettre en service le sien. Cependant, par son ampleur, le projet vitriot est aujourd'hui le plus important à l'échelle nationale et même européenne.

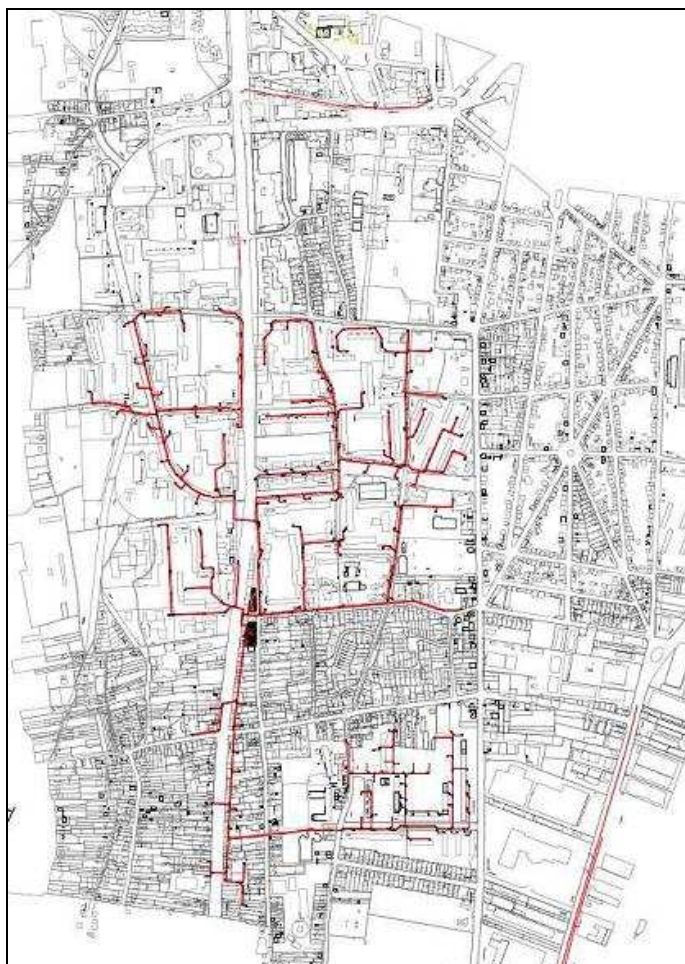
## Avantages et inconvénients

La collecte pneumatique supprime les contraintes liées à la gestion actuelle des bacs de collecte d'ordures ménagères, elle permet une meilleure gestion des encombrants (locaux disponibles), améliore la collecte sélective, réduit le passage des bennes à ordures et des nuisances qui vont avec (bruit, pollution, encombrement de la circulation, etc). Les inconvénients sont liés à la nécessité d'installer un nouveau réseau, au coût de l'investissement et au fait que le dispositif ne prend pas en charge la collecte du verre ni celle des encombrants.

Il est rappelé également que la mise en place de cette nouvelle technologie doit être accompagnée d'une action de sensibilisation sur son utilisation et d'un travail sur la répartition des responsabilités entre la Ville, les gestionnaires et les habitants dans le bon fonctionnement de ce nouveau mode de collecte des déchets ménagers.

## Les quartiers concernés

Le réseau de collecte pneumatique concerne 9 400 équivalent-logements répartis sur quatre grands secteurs et quartiers, au sud de la ville : Balzac, Huit Mai 1945, ZAC Rouget de Lisle, Commune de Paris. Il s'agit de sites en cours de rénovation urbaine, d'habitat collectif dense et/ou avec implantation significative de commerces et de bâtiments publics.



Plan du réseau

## Le réseau, les points de collecte, les bornes

Le réseau souterrain de collecte pneumatique sera de 10 560 mètres linéaires. Il se situera à une profondeur moyenne de 2,15 mètres. Sa durée de vie est de 30 ans minimum garantis.

Chaque point de collecte est équipé au moins d'une borne pour les ordures ménagères non recyclables et d'une autre pour les emballages recyclables (hors verre). Ces bornes seront situées en pied d'immeubles. La distance maximale entre un hall et un point de collecte sera de 50 mètres.



Dans les immeubles neufs de plus de 20 logements, les bornes seront installées à l'intérieur, dans le hall.

Sont prévus 178 points de collecte

(soit 390 bornes), dont 41 dans le secteur Balzac et 17 dans celui de la RD5. Les bornes d'extérieur seront équipées d'une trappe spéciale et de plus grande contenance, réservée au dépôt de déchets par les commerçants (moyennant un système d'abonnement, payant). Enfin, ces bornes sont conçues pour être accessibles aux personnes handicapées et de petite taille ; elles sont très résistantes, pourvues de relief anti-graffitis, et d'un support spécial pour éviter les déjections canines ; elles sont également équipées d'un système de sécurité qui bloque l'ouverture lors des aspirations (ce laps de temps est très court : 20 à 30 secondes). Enfin, un principe de double tambour fait que l'utilisateur n'est jamais en contact avec les déchets.



## La centrale

La centrale de collecte sera située à l'angle des rues C.Coquelin et Grétilat. Cette implantation permettra de ménager une percée verte dans cette zone et de préserver la vue. Le bâtiment, enterré sur deux niveaux, sera surmonté d'une terrasse enherbée, accessible aux promeneurs (dont les personnes à mobilité réduite). L'air d'aspiration sera traité par un système spécifique de bio-filtre.

L'entrée des camions dans la centrale se fera en marche avant, ceci afin d'éviter des manœuvres sur la voie publique et les nuisances qui y sont associées.





La centrale / Perspective depuis l'avenue Rouget de l'Isle

## Le calendrier

- Juillet 2011 : vote du conseil municipal
- Eté 2011 à été 2012 : phase d'étude
- Eté 2012 à été 2013 : construction du terminal et raccordement du secteur Balzac.
- Second semestre 2013 : mise en service du terminal
- Décembre 2013 à septembre 2017 : raccordements de la ZAC Rouget de l'Isle puis du secteur Huit Mai 1945.
- 2018 : raccordement du quartier Commune de Paris

M.Allioux souligne que le calendrier n'est que « prévisionnel ». Par ailleurs, il précise que le chantier représente environ 10 kms de tranchées à travers la ville, ce qui bien entendu occasionnera certains problèmes et gênes attendus, relatifs à la voirie. Et cela, même si l'on s'efforce au maximum de coordonner les travaux avec ceux de la rénovation urbaine du quartier.

## Echanges, questions



*Est-ce le même système qu'à Romainville ?*

M.Cosson : le même type de dispositif oui, mais pas le même maître d'œuvre. Jusqu'à il y a sept ou huit ans, il n'y avait qu'une seule entreprise spécialiste de cette technologie dans le monde, une entreprise suédoise.

D'autres ont vu le jour, dont ROS ROCA en Espagne. Ce pays a en effet connu une urbanisation très massive et rapide, la question de la gestion des déchets s'est posée de manière significative.

L'entreprise a installé son premier réseau pneumatique à Barcelone, puis a fait ses preuves dans d'autres villes espagnoles. L'entreprise SITA l'a jugée plus performante que l'autre, plus adaptée aux caractéristiques culturelles françaises, d'une plus grande souplesse au plan des technologies utilisées. Romainville est effectivement la première ville d'Ile-de-France à avoir mis en place ce dispositif, mais à une toute autre (et bien moindre) échelle que Vitry.



*Il avait été dit que le raccordement du quatrième secteur était optionnel. Le projet concerne-t-il 3 ou 4 quartiers ?*

M.Moineau : il s'agit bien de quatre quartiers.



*Quelle est la durée de vie de cet équipement ? A quoi tient la durée de vie ?*

M.Allioux : l'objectif est que ça tienne cinquante ans. A titre de comparaison, le réseau d'assainissement que pose la Ville est en fonte, il a une durée de vie 50 ans, parfois 75 ans. Dans le cas de la collecte pneumatique, le réseau de tuyauterie est en acier protégé, il est en outre soumis à moins de variations de températures que les tuyaux transportant de l'eau... Les points d'usure se situent au niveau des coudes, mais ils seront renforcés.



*Il s'agit d'un bel outil utilisant des technologies modernes, ayant des qualités environnementales, mais je pose le problème de la pertinence et du coût. Lors du dernier conseil municipal, la crainte d'un surcoût a été exprimée. Qu'en est-il ?*

Mme Veyrunes : le coût est de 26 millions d'euros, sans la tranche conditionnelle, avec c'est 30 à 31 millions d'euros. Ceci représente un investissement pour une grande partie de la ville : 4 quartiers et 25 000 habitants sont directement concernés, ceci sans compter les bénéfices indirects pour l'ensemble de la population vitriote. Il n'y a pas de surcoût.



*En 2008, le coût était estimé à 17 millions. Nous sommes passés à 26 ...*

Mme Veyrunes : c'était en effet il y a quelques années et certaines conditions ont changé. L'optimisation du chantier (permettant une réduction de coût) en faisant systématiquement jonction avec les travaux existants (travaux de rénovation urbaine et de voirie en particulier) n'a pas toujours pu être faite.



*Est-ce un projet financé par l'ANRU<sup>1</sup> ?*

Mme Veyrunes : l'ANRU finance une petite partie. Des financements européens ont également été sollicités.



*Ce projet constitue un transfert des technologies depuis l'Espagne, un prototype, fait par une seule entreprise.*

*Il n'y a pas eu d'appel d'offres alors ?*

M.Allioux : il ne s'agit pas d'un prototype mais d'une réalisation unique. Il y a bien eu un marché public pour ce projet, avec mise en concurrence des entreprises au niveau européen, il a été lancé en septembre 2010. L'entreprise ENVAC, qui réalise le dispositif à Romainville a présenté sa candidature, comme SITA / ROS ROCA, le lauréat à Vitry. Ce marché public a été signé en juillet dernier. Il acte un engagement ferme de l'entreprise sur le process, le planning et le coût.



*Quel est le coût comparé à celui de la collecte classique des déchets ménagers ?*

Mme Veyrunes : la gestion des déchets est une problématique qui sera de plus en plus prégnante au fil des années. Aujourd'hui, le gain de fonctionnement est d'environ la moitié.

M.Allioux : dans ce calcul des coûts comparés entre la collecte traditionnelle et la collecte pneumatique, il faut aussi prendre en compte, par exemple les coûts du passage des bennes, la maintenance des conteneurs ou encore le temps de travail des gardiens d'immeubles consacré à la gestion des

bacs. En outre, la technologie pneumatique devrait permettre de favoriser le tri et de réduire le coût de traitement des déchets, en bout de chaîne. Pour situer, il faut savoir que le traitement par le Syctom coûte environ 100 € la tonne ; à l'inverse, les déchets triés rapportent 124 € la tonne.

M.Moineau : la taxe sur les ordures ménagères est en augmentation régulière, simplement parce qu'on part de très bas. L'augmentation est de 5 % par an environ. Elle est également adossée au coût de traitement des déchets qui pose une vraie question.

L'objectif de la ville à l'horizon 2015 est de réduire la production de déchets de 7 % par an. La collecte pneumatique peut favoriser le tri, et notamment grâce aux campagnes de sensibilisation qui accompagneront l'installation du nouveau système.



*Que vont devenir les ripeurs ? Ce sont souvent des personnels non qualifiés. Seront-ils reclassés ?*

M.Cosson : concernant les ripeurs, il faut bien voir que c'est un métier amené à disparaître. Par contre, l'objectif est de permettre à tout ce personnel d'accompagner la gestion de la propreté dans la ville, d'y trouver sa place. Ils seront amenés à faire un travail moins difficile, plus valorisant. Dans le secteur de la collecte et du traitement des déchets, il y aura toujours du travail.

Mme Veyrunes : il n'est pas question de laisser quiconque sur le carreau. Les redéploiements sont prévus. Aujourd'hui sont directement concernés deux équipes de trois ripeurs, soit six employés. Par ailleurs, on peut signaler l'embauche de personnes missionnées sur l'information autour de la collecte, des « ambassadeurs ». Actuellement, la collecte est pour une moitié en régie municipale et pour l'autre en délégation à une entreprise privée (Véolia).

M.Moineau : sur cette question de l'évolution du métier et des emplois dans la collecte de déchets, nous avons engagé une réflexion à l'OPH<sup>2</sup> sur la transformation des missions des gardiens d'immeubles. Aujourd'hui la gestion des conteneurs à ordures ménagères représente environ 40 % de leur temps de travail. C'est autant de temps qui, après l'implantation de la collecte pneumatique, pourra être consacré à d'autres tâches, comme l'entretien d'espaces verts de proximité. Nous travaillons actuellement à la mise en place de formations spécifiques, avec les agents concernés.

M.Allioux : c'est une grande chance pour la ville et ses habitants. Le système pneumatique est un outil innovant qui porte une image très positive pour le quartier et ses utilisateurs. Il participera à changer

<sup>1</sup> Agence Nationale de Rénovation Urbaine

<sup>2</sup> M.Moineau est président de l'Office Public de l'Habitat de Vitry.



fondamentalement l'aspect du quartier, le cadre de vie. D'ailleurs, des visites pédagogiques de la Centrale seront organisées.

M.Cosson : avec ce projet, la ville a reçu une Marianne d'or pour son investissement dans le développement durable. L'approche de Vitry est d'autant intéressante et riche qu'elle est à la fois environnementale et sociale.

L'échange se poursuit autour de questions relatives au civisme, et à la nécessité d'une pédagogie suivie sur la gestion des déchets ménagers, sur la contribution de chacun à la propreté de la ville, autant que sur l'usage des nouvelles technologies.

M.Allieux précise ainsi que chaque année on compte plus de 7 500 dépôts sauvages, soit 2 500 à 3 000 tonnes de déchets : « On sait que l'on doit maintenir de manière constante un certain niveau de sensibilisation si l'on veut qu'elle ait un impact ». Par ailleurs, la collectivité est sans cesse à la recherche de nouveaux moyens pour améliorer la gestion des déchets, qui est une problématique de société de plus en plus aiguë. Quelques exemples : une étude en cours sur la mise en place de conteneurs enterrés, le lancement programmé l'an prochain d'une filière de collecte des textiles, une réflexion à l'œuvre sur une éventuelle mise en régie du camion Planète<sup>3</sup> qui a aujourd'hui un coût très important, mais s'avère très efficace, etc. « On cherche dans de multiples directions, tous azimuts ».

Mme Veyrunes : pour tout ce qui concerne le stockage, le traitement ou la valorisation des déchets, de nouvelles technologies vont apparaître et faire encore évoluer la réflexion et l'action autour de la gestion des déchets.

## Incidivités, civilité, citoyenneté

M.Moineau rappelle que ce thème a été inscrit à l'ordre du jour à la demande d'un habitant, membre du conseil, auquel il donne la parole.

Celui-ci exprime l'opinion que le sujet est absent des réunions publiques à Vitry, et développe un certain nombre d'arguments généraux sur ce qui serait selon lui les multiples facteurs de la délinquance.

M.Moineau souhaite que soit distingué ce qui relève de l'incivilité et les faits de délinquance. Il observe que de l'importance croissante de ces nuisances est parallèle à l'augmentation du chômage, ainsi qu'aux valeurs promues dans notre société comme celle de l'argent-roi. Il rappelle que ce sujet de la sécurité est loin d'être tabou et absent des réunions publiques. Dans les conseils de quartier, rares sont les séances

où ces questions ne sont pas abordées. Pour rappel, ce sujet a même été souvent inscrit à l'ordre du jour de différents conseils, et certains acteurs comme Mme la Commissaire de police ont été invités à de nombreuses reprises. Un dossier spécial a été fait sur ce thème dans *Vitry Le Mensuel*, les exemples sont multiples, sans oublier le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) dont M.Moineau propose de développer le fonctionnement et les interventions.

Le débat se poursuit entre ces différentes positions et aborde le rôle de la Police Municipale. Il est rappelé que ses missions ont été déclinées et soumises à la consultation des Vitriots, il y a quelques années : sécuriser les écoles, faire respecter la zone bleue et les places de parking pour personnes à mobilité réduite, échanger avec les commerçants, faire respecter le règlement des marchés, assurer une présence sur la voie publique permettant une certaine dissuasion et une sécurisation en appui de la Police Nationale, etc...La lutte contre la délinquance est du ressort, au premier chef, de la Police nationale.

A la fin de ce long échange, un habitant conclut : « il y a de profonds changements dans la société qui ne sont pas tous maîtrisables au niveau de la commune. Le chômage n'est pas non plus la seule cause. Mais malheureusement, ce soir, on n'a pas évoqué le problème des incivilités ».

## Prochain rendez-vous

### **Réunion du conseil de quartier**

**Vendredi 9 décembre 2011, à 18h30**  
**au Centre Social Balzac**  
12 rue Olympe de Gouges

\*\*\*

*Pour tout renseignement concernant le Conseil de quartier et pour y participer (inscription obligatoire), rendez-vous sur le site web de la ville : [www.mairie-vitry94.fr](http://www.mairie-vitry94.fr) (rubriques «citoyenneté» puis «vie de quartier») ou contactez le service Vie de Quartier, tél : 01.46.82.81.86*

<sup>3</sup> Pour la collecte des déchets toxiques.